



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES VIVANTES

SESSION 2019

RAPPORT DU JURY

La certification complémentaire est un examen organisé sur le plan académique. Elle s'adresse à des enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline non linguistique en langue étrangère. Le nombre de candidats illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement vers une ouverture à l'international.

L'objectif de ce rapport est triple :

- rappeler les modalités de l'examen ;
- faire état des attentes du jury en ce qui concerne l'aptitude des candidats à s'exprimer en langue étrangère, leur connaissance des textes de cadrage des sections européennes en lycée ;
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

Chaque commission d'examen est composée de plusieurs membres : un IA-IPR ou un IEN-ET de la spécialité, un IA-IPR de langues.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 (BO n° 7 du 12 février 2004 et n°15 du 8 avril 2004)
- Note de service du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004)

BO n° 39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010 (et Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010)

<http://www.education.gouv.fr/cid50475/mene1002838c.html>

<http://eduscol.education.fr/cid45757/presentation.html>

STRUCTURE DE L'EXAMEN

extrait du texte réglementaire :

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes maximum** débutant par un **exposé du candidat de dix minutes maximum**, suivi d'un **entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

*L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les **contenus d'enseignement**, les **programmes** et les **principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire** et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.*

*Le jury dispose du **rapport rédigé par le candidat pour son inscription**. Ce rapport n'est pas soumis à notation. Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, **l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.** »*

CONNAISSANCES ET APTITUDES

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la **connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires) ;
- la **maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- la **maîtrise de la bi-culturalité** :
 - savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
 - connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays
- la **connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée** en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la **capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la **maîtrise de la langue** sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

STATISTIQUES SESSION 2019

DNL	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Allemand	4	3	3	100%
Anglais	40	31	22	71%
Espagnol	4	3	3	100%
Italien	1	1	1	100%
total	49	38	29	76%

DNL Anglais	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Biotechnologies	1	0	0	
Economie-gestion	4	3	3	100%
Education Musicale et Chant Choral	1	1	1	100%
Génie mécanique	1	1	1	100%
Histoire-Géographie	11	9	6	67%
Hôtellerie-Restaurant	3	3	2	67%
Mathématiques	5	5	4	80%
Maths-Sciences Physiques	1	0	0	
Organisation et Production Culinaire	1	1	1	100%
Sciences de la Vie et de la Terre	4	4	2	50%
Sciences Économiques et Sociales	1	0	0	
Sciences industrielles de l'Ingénieur	1	0	0	
Sciences Physiques	6	4	2	50%
Total	40	31	22	71%

DNL Espagnol	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Hôtellerie-Restauration	1	1	1	100%
Economie-gestion	1	0	0	
Sciences Physiques	2	2	2	100%
Total	4	3	3	100%

DNL Italien	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Philosophie	1	1	1	100%
Total	1	1	1	100%

DNL Allemand	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Histoire-Géographie	2	2	2	100%
EPS	1	1	1	100%
Sciences Économiques et Sociales	1	0	0	
Total	4	3	3	100%

EVOLUTION DE 2013 A 2019

% Admis	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemand	100%	100%	67%	100%	-	80%	100%
Anglais	80%	48%	51%	48%	50%	56%	71%
Espagnol	100%	50%	50%	75%	100%	100%	100%
Italien	-	100%	-	-	100%	-	100%
Chinois	-	-	100%	-	-	-	-

RAPPORT REMIS LORS DE L'INSCRIPTION

Rappelons que « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.* »

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS DU CANDIDAT ET ENTRETIEN

La plupart des candidats se sont visiblement bien préparés à l'épreuve. Les meilleurs d'entre eux ont une vision claire de leur projet qui se fonde aussi sur les besoins de leur établissement. Qu'ils aient ou non déjà enseigné en section européenne, ils sont capables de communiquer dans la langue-cible avec une certaine aisance et conviction à partir de leur expérience par des exemples pertinents et transposables de séquences adaptées aux exigences d'une section européenne de lycée ou de tout autre projet intégrant une DNL. L'attitude du candidat doit en effet permettre de bien communiquer et convaincre. L'exposé ne consiste pas en une simple relecture du rapport dont dispose le jury. Le candidat doit être capable de prendre la parole de façon très structurée sans notes ou à partir de notes non rédigées et de tenir compte des réactions du jury pour rebondir, reformuler ou expliciter ses propos. Clarté, conviction, précision mettront en valeur les contenus de l'exposé.

MAITRISE DE LA LANGUE VIVANTE ETRANGÈRE

Les candidats doivent faire preuve de leur capacité à enseigner la discipline dans une langue étrangère. Le jury n'attend ni le bilinguisme, ni la perfection linguistique. En revanche, une bonne maîtrise de la langue étrangère, dont les caractéristiques sont précisées dans le texte officiel, est exigée. Il existe de multiples façons de faire progresser son niveau de langue. Le jury invite les futurs candidats à faire établir un état des lieux par un expert de la discipline qui pourra identifier les difficultés liées à leur maîtrise de la langue et leur proposer des pistes de remédiation et d'entraînement. A défaut de pouvoir effectuer des séjours réguliers dans les pays, il existe des moyens efficaces pour s'exercer, notamment l'écoute quotidienne d'émissions en langue étrangère et un contact régulier avec des locuteurs natifs. Le site académique, dont l'adresse est indiquée ci-dessous, fournit de nombreux liens vers des ressources authentiques. La communication dépend également d'une langue grammaticalement correcte et authentique. Il s'agit d'acquérir des automatismes pour être capable de s'exprimer dans une langue qui constitue un bon modèle pour les élèves. Les élèves des sections européennes ont généralement une appétence pour les langues et les cultures étrangères. Un enseignant de discipline non linguistique se doit d'offrir un modèle de bonne qualité pour conserver sa crédibilité, le niveau B2 désignant le niveau de compétence en langue vivante étrangère attendu des élèves à la fin des études du second degré.

Il ne faut pas considérer la certification comme un processus de validation de niveau de langue, le jury n'étant pas un organisme certificateur. Deux points sont à travailler :

- le maillage étroit entre le développement des compétences linguistiques et le développement de connaissances disciplinaires ;
- le rôle de médiation de la langue quant à l'apport de connaissances disciplinaires d'une culture différente.

CONNAISSANCE DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL

Les textes régissant les sections européennes, les programmes officiels des disciplines font partie de ce que doit maîtriser tout candidat à la certification complémentaire. Il est indispensable de savoir ce qu'est le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les niveaux de maîtrise de la langue cible.

<http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangeres.html>

Les candidats maîtrisent généralement très bien leur discipline. Ils doivent être capables de mettre en perspective leurs connaissances pour faire apparaître les différences culturelles éventuelles dans l'enseignement de leur discipline. Ils sont tenus de réfléchir à des modalités de mise en place d'échanges et de partenariat avec des établissements étrangers. Enfin, une coopération avec les enseignants de langue et d'autres disciplines est indispensable pour monter des projets interdisciplinaires notamment au collège dans le contexte de l'enseignement facultatif langues et cultures étrangères, en section européenne ou en DNL hors section européenne comme il est désormais possible de le faire depuis la réforme du lycée. Un candidat saura faire preuve des connaissances qu'il a de ces évolutions et les mettre en œuvre dans le cadre de son enseignement.

LIENS ET SITES UTILES

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137584

<http://www.emilangues.education.fr/>

<http://missiontice.ac-besancon.fr/languesvivantes/>

CONCLUSION

Le jury a pu apprécier des présentations d'excellente qualité. La bonne maîtrise de la langue étrangère, la connaissance solide des enjeux de cet enseignement, la qualité des dossiers présentés, la faculté d'adaptation aux sollicitations du jury sont autant de critères de réussite.

Rapport rédigé par les Inspecteurs de Langues Vivantes